Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202089-20251219-20251211-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 18

M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETTAZ. GALLAIS. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 15

Votants : 18

Absents excusés :
Yves BAZY (Pouvoir donné à Adrien MENIER)
Stéphanie ROBERT (Pouvoir donné à Alain GALLAIS)
Norbert SIMONET (Pouvoir donné à Bertrand GALLEE)

Date de la convocation :
Le 11 décembre 2025

Secrétaire : Bertrand GALLEE

Délibération n°11-12-2025 : Demande de subvention au titre de la DSIL

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Acquisition d'un véhicule hybride pour les besoins du poste d'animatrice départementale France Services.

Comme exposé dans la délibération n°09-12-2025, le poste d'animatrice départementale France Services nécessite l'acquisition d'un véhicule pour parcourir le département des Côtes d'Armor à la rencontre de toutes les structures France Services.

Le coût du véhicule s'élève à 17,395.76 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'État au titre de la DSIL 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le projet « : Acquisition d'un véhicule hybride pour les besoins du poste d'animatrice départementale France Services »,
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)		Recettes		
Estimatif	**17 395,76 €**	**État**	**8 871,84 €**	**51%**
		Autofinancement	**8 523,92 €**	**49%**
Totaux	**17 395,76 €**		**17 395,76 €**	

- **SOLLICITE** une subvention de 17,395.76€ auprès de l'État au titre de la DSIL 2026, correspondant à 50% du montant du projet hors taxes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 19/12/2025
Publié ou notifié le : 19/12/2025

Michel DAUGAN,
Le Maire

MAIRIE DE PLOUASNE * Côtes-d'Armor *

Bertrand GALLEE,
Le Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE * Côtes-d'Armor *